

BUREAU

COMPTE RENDU DE REUNION DU JEUDI 4 FEVRIER 2021

Réunion en Audio Conférence (en raison des mesures sanitaires liées au Covid 19)

NOM Prénom	Fonction	Organisation Syndicale	Etat de présence		
			Présent	Absent	Excusé
LHERBRET Philippe	Président	CGT	X		
COTE Jérôme	Vice-Président Délégué	CGT	X		
ARNAUD Richard	Trésorier Général	CGT	X		
BOUCHET Jean-Luc	Trésorier Général Adjoint	FO	X		
BEAL Gilles	1 ^{er} Vice-Président	CGT	X		
MOUNIER Ludovic	2 ^{ème} Vice-Président	CFDT	X		
MAHINC Michel	3 ^{ème} Vice-Président	FO	X		
BOUVIER Georges	4 ^{ème} Vice-Président	CFE	X		
DEVIGNAT Pascal	5 ^{ème} Vice-Président	CFDT	X		
LOISEAU Simon	Secrétaire Général	CGT	X		
BOUILLET Laurent	Secrétaire Général Adjoint	CFE	X		
Etat de présence total			11		

CGT : 5/5

CFDT : 2 /2

FO : 2 /2

CFE/CGC : 2/2

Soit : 11 / 11 membres présents à l'ouverture de la séance.

Rémy DAVID – Chef de Cabinet du Territoire R.A.L. est présent à distance.

Ouverture de séance à : 13h40

ORDRE DU JOUR :

Point n° 1 : SITUATION SANITAIRE

Point n° 2 : SUIVI BUDGETAIRE

Point n° 3 : POINT IMMOBILIER

Point n° 4 : ELECTIONS SLVie

Point n° 5 : DIVERS

En préambule de la réunion, le Président – Philippe LHERBRET indique aux membres du Bureau, qu'il a reçu un courrier de la part de l'organisation syndicale CGT, concernant un changement d'administrateur : M. Jean-Jacques PERRET est remplacé par M. Simon DEPALLE (GRDF) ; celui-ci sera présent lors du prochain Conseil d'Administration du 25 mars prochain.

1°) SITUATION SANITAIRE

Philippe LHERBRET rappelle que la CMCAS Loire est toujours fermée, ce jusqu'à nouvel ordre.

Les colos de février ont été annulés suite aux décisions du Ministère de la Jeunesse. Certains centres « adultes » sont ouverts mais sans restauration, la liste étant disponible sur le site ccas.fr

La CCAS expérimente pour les étudiants, l'ouverture de centres de vacances réservés aux fils et filles d'agents, de façon à ce qu'ils puissent travailler et étudier à distance dans de meilleures conditions psychologiques (actuellement en test sur le centre du Cap d'Agde).

En ce qui concerne la situation globale : les remontées mécaniques sont fermées et l'état d'urgence sanitaire se poursuit jusqu'au 1er juin ; il n'y a pas de confinement immédiat ; les sorties et entrées de territoire en Europe ne sont pas autorisées ; les centres commerciaux sont fermés lorsque leur superficie est supérieure à 20 000 m².

Le recours au télétravail doit être renforcé.

Pour nos institutions, des réservations sont faites, on espère que certains pourront partir et qu'il n'y aura pas trop d'annulations. Il se pourrait également que les vacances soient revues selon certaines décisions gouvernementales : la durée prévue serait en plus ou en moins.

Intervention de Michel MAHINC : la décision d'ouverture de centres de vacances aux étudiants aurait été prise de manière unilatérale par le Président de la CCAS, sans concertation des organisations.

Réponse de Philippe LHERBRET : il n'a pas connaissance de cette information. Seule une communication par mail a été faite par la CCAS sur la décision prise (voir mail du 28/01 de la CCAS adressé à tous).

2°) SUIVI BUDGETAIRE

Philippe LHERBRET laisse la parole au Trésorier Général - Richard ARNAUD.

Préambule concernant les opérations de clôture de l'exercice 2020 en cours avec le Territoire. Il y a beaucoup de production de documents, de manière à ce que ce soit présenté au prochain Conseil d'Administration du mois de mars.

Pour 2021, le 1^{er} suivi budgétaire est sorti, rien de particulier à signaler.

✓ Prêts d'honneur

Un point a été fait il y a quelques jours au niveau des prêts d'honneur. Richard ARNAUD informe les membres du bureau que les administrateurs auront à prendre une décision sur un prêt dont le bénéficiaire est décédé ; il reste sur ce prêt la somme de 100 € non soldée (perte et profit ?). Les autres prêts en cours sont honorés à ce jour.

✓ Cartes multi activités

La décision avait été prise de reporter le règlement des cotisations des cartes multi activités en raison du Covid. On en reparlera au mois d'avril si les activités reprennent ou pas.

Demande de précision de l'un des membres, sur la carte « GEOSE ». Richard ARNAUD explique que cette carte n'est pas une carte « Multi Activité » mais une carte « Activité GEOSE » dont le règlement rentre dans les comptes du GEOSE et non pas de la CMCAS. Le GEOSE a pris la décision cette année, de faire des demi cartes (-50%) qu'ils font payer d'ores et déjà. C'est une décision du GEOSE. Coût : 10 €. (idem que pour la carte Multi Activités de la CMCAS).

Rappel de Richard ARNAUD : l'argent récupéré sur les cotisations des cartes Multi-Activités est entièrement reversé sur la ligne budgétaire du site concerné ; c'est-à-dire que les activités de déroulant à Civier sont reversées sur la ligne budgétaire Civier, idem pour le Transval. Cela permet de participer aux coûts d'entretien du site, de chauffage, d'électricité...

✓ Lignes budgétaires 2021

Explications de Richard ARNAUD concernant des lignes budgétaires omises lors de la préparation du budget 2021 (assurance autos, frais de déplacements des élus, dépenses de carburant, consommables, affranchissement,...).

Personne ne s'est rendu compte de lignes manquantes lors de la préparation budgétaire en décembre et janvier dernier (CA du 12/01/2021) ; ces lignes seront régularisées au cours du CA du mois de mars. Elles sont aujourd'hui ouvertes et mises avec un montant de 0 euros. On peut les utiliser en attendant le CA du mois de mars, durant lequel on votera le reliquat du budget 2020 ; cela permettra de lever les impasses réalisées mais également de mettre un budget sur ces lignes passées en négatif en attendant.

✓ Association ASLEO BASKET (Roanne)

On avait en Août 2020 reçu dans la boîte à lettres du TRANSVAL, des relevés bancaires intitulés ASLEO BASKET. Cette association avait été dissoute mais le compte bancaire au Crédit Mutuel non fermé par les responsables à l'époque.

Richard ARNAUD a essayé de prendre contact avec la banque à plusieurs reprises, un contact a enfin été possible dernièrement et le compte va être clôturé dans les jours qui viennent (compte bancaire, livret associatif).

3°) POINT IMMOBILIER

▪ **CUZIEU**

Les membres du bureau ont été informés que le Président – Philippe LHERBRET avait signé une promesse d'achat le 15 janvier. La CMCAS Loire, représentée par Philippe

LHERBRET est invitée à signer une promesse de vente le 18 février ; Christophe ARNAUD – Président de la Commission Patrimoine s'est proposé d'accompagner le Président à ce rendez-vous.

Cette proposition d'achat rentrait à l'époque, dans le cadre du mandat établi par les membres du Conseil d'Administration à Philippe LHERBRET en 2020 (525 000 € FAI sans clause suspensive) L'acquéreur potentiel n'aurait pas besoin de financement. Son nom ; M. BOUKARRAA.

Il s'agirait alors d'une « Promesse de Vente » avec une date de validité maximum (contrairement à un compromis de vente).

Si la vente se concrétise enfin, elle sera réalisée début mai 2021.

Le Président et le Trésorier se sont rendus sur le site dernièrement pour résoudre un problème électrique (poteau tombé à l'arrière du bâtiment).

Question : est-ce que l'acquéreur va verser un dépôt de garantie ?

Réponse du Président : oui, la somme de 26000 € en dépôt de garantie, représentant 5% du montant de la vente.

Si la vente ne se fait pas, pour un motif « valable » de renoncement, la CMCAS est susceptible de conserver le montant de ce dépôt de garantie. Le délai légal (de rétractation) porterait jusqu'à fin avril, début mai. C'est l'avantage d'une promesse de vente vis-à-vis d'un compromis.

A l'heure actuelle, le Président n'a pas connaissance de l'activité future sur le site par l'acquéreur potentiel.

▪ LE TRANSVAL

Les travaux ont débuté par de la démolition intérieure mi-décembre. Cette semaine, le couvreur a travaillé sur la toiture, ils poursuivent par la reconstruction des murs intérieurs. Les travaux de taille des arbres en bordure de la voie ferrée sont faits et un platane au niveau du local professionnel sera abattu également.

Les locaux seront ré ouverts dès que possible aux bénéficiaires, à la CAMIEG, aux permanences assurances.

Le correspondant aura son bureau de SLVie dans les locaux du TRANSVAL.

▪ ST-JULIEN

Le dossier avance. Il y a eu un changement d'interlocuteur chez ENGIE, M. GODET (Direction Générale Immobilière) est remplacé sur la gestion du dossier par M. DELABRE, avec lequel le Président a eu une réunion zoom il y a une semaine.

Il en ressort que pour M. DELABRE la première proposition d'achat transmise par la CMCAS Loire pour un montant de 25000 € n'est pas acceptable par ENGIE en raison de la superficie du terrain, des bâtiments (superficie totale 988 m²).

Rappel : le Conseil d'Administration avait mandaté le Président pour une offre d'achat du bien ST-JULIEN à hauteur de 25 000 € avec une marge de 5000 € soit 30 000 € maximum.

Philippe LHERBRET a expliqué à M. DELABRE qu'il ne devait pas avoir connaissance du prix marché de l'immobilier à St-Etienne (ville la moins chère de France).

Richard ARNAUD s'est rendu sur le site pour prendre des photos qui ont été transmises à M. DELABRE.

Un rappel a été fait sur tous les travaux réalisés par la CMCAS depuis 1984.

M. DELABRE est alors revenu sur sa position.

Pour lui, son idée serait une proposition d'achat d'un minimum de 35 000 €. La somme dépasse de 5000 € la proposition maximale pour laquelle le Conseil d'Administration avait mandaté le Président - Philippe LHERBRET.

Point très important : M. DELABRE a annoncé que si la CMCAS Loire s'engage sur l'achat du bien pour le montant de 35 000 €, c'est ENGIE qui dépollue le terrain avant la vente.

Pour rappel également, ce bien est toujours dans un lot. Il y aurait en tout 80 biens en vente sur l'ensemble du territoire national.

ENGIE attend notre offre pour 35 000 € pour « sortir » ST-JULIEN du lot en vente ; si nous tombons d'accords sur une offre de ce montant, le Président signera alors une convention de confidentialité et à ce moment-là, M. DELABRE pourra nous transmettre tous les documents concernant les diagnostics réalisés par ENGIE (amiante, plomb...).

Après étude des documents (avec l'aide d'un expert éventuellement) si nous donnons suite à notre projet d'achat, ENGIE s'engage à dépolluer le terrain, à leur charge.

Les travaux de dépollution des sols consistent : à décaisser le terrain sur 2 mètres de profondeur, à évacuer les déblais, à remblayer avec une terre neuve, à recouvrir de goudron l'intégralité du terrain traité.

ENGIE est assez pressé car les lots vont être proposés aux acquéreurs potentiels d'ici fin février.

L'avantage d'acheter un bien dépollué serait que si un jour la CMCAS Loire souhaite se séparer de ce bien, le terrain sera dépollué et sa valeur marchande plus élevée.

Question : qu'est-il prévu de faire du bâtiment habitation ?

Réponse : pour l'instant, le bâtiment sert essentiellement de lieu de stockage : archives de la CMCAS Loire, matériel pour la voile, l'arbre de Noël, du mobilier, matériel commission jeunes agents. Les locaux sont protégés par des taules fixées aux fenêtres et deux portes acier.

Concernant le droit de passage du GRT Gaz, il est prévu qu'ils achètent toute la bande de terrain menant aux postes gaz (fond du terrain) et qu'ils aient leur propre portail (négociation de vente en cours).

Le portail existant est en état et notre propriété ; cependant il faudra le repeindre (traitement anti rouille).

Le Président – Philippe LHERBRET demande aux membres du Bureau, leurs avis sur le prix d'achat de 35 000 €, terrain dépollué ? Tout en sachant que nous pourrions nous rétracter aux vues des diagnostics divers qui nous seront communiqués.

Précision : si le terrain reste en vente dans un lot par ENGIE, il est vendu non dépollué. En effet, la loi ayant été modifiée, si l'acquéreur accepte d'acheter un bien pollué, il y a transfert de responsabilité entre le vendeur et le nouvel acquéreur.

A noter : durant les travaux de dépollution, la CMCAS Loire n'aurait pas accès au site.

Si la décision d'achat se poursuit et que nous allons jusqu'au bout du projet, la vente finale ne se ferait pas avant 2022.

M. DELABRE attend de notre part, une confirmation d'engagement d'achat du bien pour un montant de 35 000 € pour le lundi 8 février maximum.

Simon LOISEAU – Secrétaire Général demande aux membres du Bureau comment est-ce qu'ils veulent procéder pour donner pouvoir au Président de la CMCAS Loire pour officialiser l'engagement d'achat de St-JULIEN pour 35 000 € ? « Voulez-vous que la décision soit soumise à un vote ? Voulez-vous qu'un mail d'information soit envoyé à l'ensemble des administrateurs pour avis ? ».

Un tour de table est réalisé :

- Laurent BOUILLET : est d'accord pour donner pouvoir au Président pour une offre d'achat de St-Julien pour un montant de 35000 €
- Pascal DEVIGNAT : préfère consulter sa délégation et précise qu'une réponse sera donnée demain vendredi 5. Si ce n'est pas le cas, considérer que la réponse est oui pour donner pouvoir au Président pour une offre d'achat de St-Julien pour un montant de 35000 €
- Georges BOUILLET : est d'accord pour donner pouvoir au Président pour une offre d'achat de St-Julien pour un montant de 35000 €
- Michel MAHINC : est d'accord pour donner pouvoir au Président pour une offre d'achat de St-Julien pour un montant de 35000 €
- Ludovic MOUNIER : préfère consulter sa délégation et précise qu'une réponse sera donnée demain vendredi 5. Si ce n'est pas le cas, considérer que la réponse est oui pour donner pouvoir au Président pour une offre d'achat de St-Julien pour un montant de 35000 €.
- Gilles BEAL : est d'accord pour donner pouvoir au Président pour une offre d'achat de St-Julien pour un montant de 35000 €
- J-Luc BOUCHET : est d'accord pour donner pouvoir au Président pour une offre d'achat de St-Julien pour un montant de 35000 €
- Richard ARNAUD : est d'accord pour donner pouvoir au Président pour une offre d'achat de St-Julien pour un montant de 35000 €
- Jérôme COTTE : est d'accord pour donner pouvoir au Président pour une offre d'achat de St-Julien pour un montant de 35000 € est d'accord pour donner pouvoir au Président pour une offre d'achat de St-Julien pour un montant de 35000 €
- Philippe LHERBRET : est d'accord pour une offre d'achat de St-Julien pour un montant de 35000 €
- Simon LOISEAU : est d'accord pour donner pouvoir au Président pour une offre d'achat de St-Julien pour un montant de 35000 €

Question de Michel MAHINC : concernant le bout de terrain attenant au bien, appartenant à une entreprise voisine (actuellement fermée). Il faudrait peut-être engager une négociation d'acquisition également.

Réponse du Président : l'entreprise est actuellement fermée mais on trouvera si besoin les coordonnées via le cadastre. Cependant, il est difficile d'engager de nouvelles négociations alors que l'achat du bien St-JULIEN n'est pas encore acquis.

- **ROCHE LA MOLIERE**

Question de Jean Luc BOUCHET : concernant le terrain de Roche la Molière. Le voisin du terrain aurait mis en place 2 panneaux 4x3 limitrophes à notre propriété. Est-ce normal ?

Réponse du Président : si les panneaux sont sur son terrain, il est dans son droit.

4°) ELECTIONS DES SLVie

Simon LOISEAU en charge du dossier « Elections des SLVie » prend la parole.

De nouveaux documents ont été transmis aux membres du CA : le PROTOCOLE et le REGLEMENT DES ELECTIONS. Ces documents ont été corrigés suite à la demande de corrections de l'organisation syndicale CFDT reçue le 25 janvier.

Si toutes les OS sont d'accord sur les documents mis à jour, Simon LOISEAU demande que chaque Organisation Syndicale renvoie le protocole d'accord signé le plus rapidement possible.

Rappel sur le délai de transmission des listes au Président de la CMCAS avant le 26 février à 9h00 maximum et ce afin que ces listes soient étudiées et validées au cours du CA extraordinaire prévu le 2 mars.

Si corrections éventuelles, elles seront faites avant le 9 mars obligatoirement (liste des délégués ou membres du bureau de SLVie).

Simon LOISEAU rappelle un rdv téléphonique prévu avec La Poste la semaine prochaine, afin de finaliser l'engagement de la CMCAS Loire pour l'organisation des votes des bénéficiaires par correspondance.

ELECTIONS CMCAS DU 24 novembre 2021 :

Rappel : pour les élections CMCAS du 24 novembre, chaque OS doit désigner une personne avant le 17 Mai pour la représenter au bureau local.

Précision : à chacun des membres désignés, des heures sont attribuées (par les employeurs) pour la préparation des élections CMCAS.

5°) DIVERS

- Enquête « Mise à jour des informations bénéficiaires »

Avec l'ENCAS 42 de janvier était joint un fichier « mise à jour des informations bénéficiaires » le retour du document est efficace, de nombreuses réponses à ce jour.

- Comité directeur du GEOSE

Concernant le GEOSE, le Président demande aux OS de lui adresser le nom des personnes désignées pour les représenter lors des Conseils d'Administration du GEOSE.

- Vacation Assistantes Sociales auprès de la CMCAS Loire

Philippe LHERBRET avait été sollicité par la Commission Santé Solidarité pour mettre en place des vacations d'assistantes sociales à la CMCAS.

Il a rencontré plusieurs associations notamment la société ACTIS, il attend un devis pour étudier le dossier. L'idée étant d'organiser une vacation tous les mois, comme la CAMIEG.

Généralement, les vacations d'assistantes sociales au sein des I.E.G. ne concernent que les actifs. D'où ce projet de mise en place auprès de la CMCAS Loire qui concernerait tous les bénéficiaires (actifs, inactifs).

- ULVF : rappel de la convention signée avec cet organisme qui n'a jamais servi à aucun de nos bénéficiaires.

Le Président a rendez-vous le 23/02 : avec M. SAVOT Didier (trésorier ULVF) et M. VIARD (Président ULVF) pour évoquer le dossier et notamment la baisse du montant de la cotisation annuelle (de 5000 € à 1000 €).

- SGE : la remontée des heures des moyens bénévoles a été faite au SGE.

Un courrier sera adressé prochainement à chacun des administrateurs, membres de commissions, ou SLVie, pour information sur le nombre d'heures qui leur a été alloué pour l'année 2021.

De la même manière, les tableaux des Commissions sont en cours de mise à jour.

En fin de réunion, Philippe LHERBRET informe les membres du Bureau qu'il va leur transmettre la composition du CA de la CCAS et du Comité de Coordination pour 2021 reçue dernièrement.

Concernant les élections de SLVie, les listes de chacune des OS seront transmises à tous avant le bureau extraordinaire du 2 mars, dans la mesure où le Président les réceptionne avant.

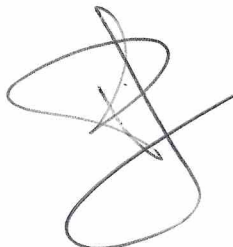
Fin de réunion du Bureau à 14h55.

Prochain BUREAU (Extraordinaire)

le 2 MARS 2021 à 9h00

A Civier (à confirmer)

Le Président de la CMCAS Loire
Philippe LHERBRET



Le Secrétaire Général
Simon LOISEAU

